

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que les arrêtés N° 3A/2023/2212/174 du 14 août 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société PARK EEHELTER l'exploitation d'un appareil élévateur à plateforme pour personnes à Steinfort, 1, rue Scholtesfeld.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation sus-dite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,


Sammy Wagner
Bourgmestre




Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du ...3.1 AOUT 2023

Steinfort, le ...3.1 AOUT 2023


Le bourgmestre



Le secrétaire communal 